



SKI MONTAGNES NOIRES

Les fondeurs pourront se procurer un droit d'accès (sentiers et équipement) à leur bureau municipal et au Chalet Stéphane-Richer avec une preuve de résidence.

Pour la saison **2019-2020**, les résidents des municipalités participantes pourront aller skier gratuitement sur le réseau des pistes des Montagnes Noires. Le prêt du matériel de ski de fond est également gratuit.

MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

RIPON
MONTEBELLO
VAL-DES-BOIS
MONTPELLIER
MULGRAVE-ET-DERRY
ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK
NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

Le prêt d'équipement se fera au chalet Stéphane-Richer en montrant sa carte d'adhésion. Tous les skieurs devront posséder une carte d'adhésion pour bénéficier des avantages.